

POSTULAT

Auteur Benno Meichtry, CVPO
Objet Formation sur le thème de la démence dans les établissements pour personnes âgées
Date 14.12.2017
Numéro 2.0228

La démence: près de 70% des personnes résidant dans des établissements médico-sociaux souffrent de démence, à des stades moyen ou avancé dans la majorité des cas. Ces chiffres pourraient dès lors donner à penser que le concept d'exploitation de l'ensemble des EMS est axé sur la démence. Or l'expérience montre que ce n'est pas du tout le cas. A la connaissance de l'auteur du présent postulat, il n'y a aucun home dans le canton qui ait instauré un concept de ce type à l'échelle de l'établissement, ledit concept se limitant aux unités spécialisées dans la démence au sein même de l'EMS.

Il s'avère en outre que le personnel d'encadrement et de soins est insuffisamment formé pour assurer la prise en charge de cette population de résidents/patients. La démence est certes une thématique abordée dans le cadre de la formation de base, mais un total de 2 à 3 jours sur l'ensemble de la formation ne saurait être suffisant. Les directions d'EMS devraient prévoir une formation complémentaire ciblée, à la fois interne et externe, afin de préparer leur personnel à assumer une prise en charge et des soins adaptés et de qualité pour les personnes atteintes de démence.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié d'élaborer et de mettre en œuvre un projet d'encadrement et de soins des personnes atteintes de démence, en collaboration avec des experts et l'Association cantonale des établissements médico-sociaux (AVALEMS). Au travers de ce projet, il s'agit notamment de donner une place suffisante à la formation, à la formation continue et à la formation complémentaire.